

Rapport moral 2025 Comede

L'année 2025 aura été une année noire en matière de politique de l'immigration et de l'asile, poursuivant mais en l'accentuant la régression des droits des étrangers engagée depuis plusieurs années, dans le cadre d'alliances de plus en plus systématiques entre la droite et l'extrême droite, tant au niveau national que dans le cadre de l'Union européenne où le Pacte sur la migration et l'asile, dont les conséquences néfastes ont été dénoncées à de multiples reprises par les organisations de droits humains et d'assistance aux exilés, a fait l'objet des dernières retouches avant sa mise en œuvre en juin 2026.

En France, le ministre de l'Intérieur, nommé sous trois gouvernements successifs de droite installés malgré la victoire législative d'un front de gauche, a émis en janvier une circulaire durcissant les conditions de régularisation des étrangers et aboutissant à une réduction de 42% de l'obtention de titres de séjour au cours des neuf premiers mois de l'année. Par ailleurs, les consignes données aux préfets en matière d'obligations de quitter le territoire français pour de simples irrégularités de séjour ont placé le pays au premier rang des pays européens, soit au dernier trimestre de l'année le tiers de toutes les mesures prises dans l'Union et trois fois le nombre de celles notifiées par l'Allemagne qui vient au deuxième rang, avec toutefois un taux d'exécution de seulement 10% cinq fois plus faible que celui constaté outre-Rhin. Ces deux éléments – restrictions en matière de régularisation et inflation des obligations de quitter le territoire – ont pour effet de rendre toujours plus précaires les situations juridiques des étrangers et toujours plus difficiles leurs conditions de vie, menacés qu'ils sont d'être contrôlés, tant les contrôles au faciès ont été normalisés, interpellés, sanctionnés, retenus, et parfois expulsés. Il faut à cet égard rappeler qu'en juillet 2025 le Sénat a définitivement adopté l'allongement de la durée maximale de rétention administrative de 90 à 210 jours, transformant ce qui devrait être un dispositif préparatoire à l'éloignement, en internement administratif en dehors de toute procédure judiciaire.

Encore faut-il comprendre que le fait d'être une ou un étranger en situation irrégulière résulte souvent de la manière dont les politiques sont mises en œuvre, parfois même illégalement. Ainsi, la décision du Conseil d'État du 2 février 2024, qui demande aux autorités de prendre en compte les demandes d'asile aux frontières intérieures sur lesquelles les contrôles ont été rétablis, n'a été appliquée que pendant quelques mois et la violation de ce

droit établi par la Convention de Genève est redevenue la règle l'année suivante sur les frontières italienne et espagnole, condamnant par conséquent les potentiels demandeurs d'asile à une irrégularité imposée. De même, un rapport d'Amnesty International publié le 5 novembre 2025 montre que le système d'obtention des cartes de séjour une première fois ou en renouvellement est défaillant en raison des dysfonctionnements informatiques et des retards administratifs, privant de leurs droits de nombreuses personnes fondées à obtenir ces documents, ce qui les place dans une vulnérabilité non seulement juridique mais aussi sociale puisqu'elle les expose au risque de refus de logement, de pertes de prestations sociales et d'exploitation des travailleuses et des travailleurs. Les exemples pourraient ainsi être multipliés des pratiques de l'État qui produisent de l'irrégularité.

Au-delà de leurs effets dévastateurs sur la vie des exilés, l'absurdité économique de ces pratiques apparaît lorsqu'on sait que, selon la déclaration en 2025 de la présidente de la Banque centrale européenne, les travailleurs étrangers, bien que ne représentant que 9% de la force totale de travail ont contribué à la moitié de la croissance européenne des trois dernières années, permettant notamment une progression de l'emploi de plus de 4% dans la zone euro. Le gouvernement espagnol l'a bien compris, qui a engagé une opération de régularisation pouvant bénéficier à un demi-million d'étrangers, tandis que le gouvernement italien, qui n'a pas ménagé les discours et les mesures xénophobes, a autorisé au cours de l'année le recrutement de près de deux cent mille travailleurs étrangers.

En matière d'asile, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides fait état de 145 000 dossiers déposés en 2025, en baisse de 5,5% par rapport à l'année précédente, plaçant la France en quatrième position au niveau européen, avec quatre nationalités, afghane, congolaise, haïtienne et ukrainienne, qui représentent le tiers des demandes d'asile. Dans un contexte d'augmentation de l'activité décisionnelle de l'institution, l'Ofpra indique un taux de protection de 41% en incluant les recours présentés à la Cour nationale du droit d'asile, ce qui demeure au-dessous de la moyenne européenne, loin derrière l'Allemagne qui reçoit pourtant près du double de dossiers et au même niveau que l'Italie dont le gouvernement appartient à l'extrême-droite. Mais là encore il faut se montrer vigilant sur l'interprétation du taux d'admission au statut de réfugié. Outre le fait qu'en France, près de la moitié des bénéficiaires d'une protection le sont à titre subsidiaire, deux éléments au moins doivent être pris en compte. D'une part, on l'a vu, un nombre inconnu de personnes désireuses de demander l'asile ne le font pas car elles sont refoulées lors de leur passage de la frontière sans

avoir été autorisées à déposer leur dossier. D'autre part, un nombre inconnu de dossiers sont examinés en procédure accélérée pour laquelle les critères sont particulièrement larges puisqu'ils incluent, entre autres, non seulement les nationalités de la liste dite des pays sûrs, qui comprend notamment, de manière injustifiable au regard de la situation des droits humains qui y prévaut, le Bangladesh, l'Inde, l'Égypte, la Tunisie et la Turquie, mais également les ressortissants des 117 pays dont le taux d'admission européen est inférieur à 20%, soit par exemple l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Nigéria, la Russie et le Rwanda ; sont également vus en procédure accélérée les dossiers déposés au-delà de 90 jours après l'entrée sur le territoire, condition qui ignore le désarroi de beaucoup d'exilés au terme de leur périple et leur méconnaissance des dispositifs administratifs. Nombre de candidats potentiels au statut de réfugié sont ainsi exclus. Les statistiques publiées par l'Ofpra invisibilisent ces situations.

Une discrimination particulière doit être mentionnée à l'encontre des Palestiniens de Gaza qui sollicitent la protection de la France à des titres divers, dans le contexte de la guerre qualifiée de génocidaire par la commission indépendante des Nations unies et par plusieurs organisations internationales et associations israéliennes. Les prises en charge humanitaires de malades et blessés graves sont rarissimes, malgré les besoins considérables chiffrés par l'Organisation mondiale de la santé à plus de 18 500 dont 22% sont des enfants, et en 2025, le pays n'en avait accueilli que vingt-neuf en deux ans, soit deux fois moins que l'Espagne et le Royaume uni, sept fois moins que l'Italie. Les évacuations des lauréats du Programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil Pause ont été interrompues à l'été 2025, vingt-six d'entre eux se trouvant prisonniers sous les bombes et dans l'insécurité alimentaire, tandis que soixante-sept autres dossiers validés par le programme sont bloqués par le gouvernement, qui a même décidé que les demandes de protection palestiniennes seraient les seules à ne plus être autorisées dans le cadre du programme.

Dans le domaine de la santé, la situation s'est, là encore, dégradée. Dans son enquête, l'Irdes, Institut de recherche et de documentation en économie de la santé a montré, premièrement, que la moitié des personnes éligibles à l'Aide médicale de l'État n'en bénéficient pas, et même encore le tiers parmi celles résidant en France depuis cinq ans ou plus, deuxièmement, que pour celles qui y sont affiliées, la consommation de soins de ville ou d'hôpital ne dépasse pas celle du reste de la population, mais malgré ces évidences, le gouvernement a décidé de restreindre cette protection au risque de dégrader les conditions de santé des milliers de personnes qui perdraient ce droit et de rendre leur prise en charge

tardive plus difficile et plus coûteuse. Par ailleurs, comme le constate le Conseil national du sida dans son avis du 18 décembre 2025, le droit au séjour pour soins, dont l'arbitrage est passé en 2017 des médecins des ARS, Agences régionales de santé, aux médecins de l'Ofii, Office français de l'immigration et de l'intégration, autrement dit du ministère de la Santé au ministère de l'Intérieur, se trouve restreint par un nombre croissant d'obstacles administratifs, informatiques et politiques, privant des étrangers gravement malades sans possibilité de prise en charge dans leur pays d'une potentielle régularisation.

Il faut rappeler, pour terminer ce tour d'horizon bien incomplet des conséquences des politiques hostiles aux migrants et aux réfugiés et violatrices de leurs droits, que, selon l'OIM, Office international pour les migrations, en 2025, près de 8 000 d'entre eux ont trouvé la mort, dans le monde, sur le chemin de l'exil, et l'on sait, de l'aveu même de cette institution que ces chiffres officiels sont très sous-estimés. D'après le Missing Migrants Project, près de 84 000 sont morts dans ces conditions en douze ans, dont 1 500 en Europe et 35 000 en Méditerranée, parmi lesquels 2 185 dans les naufrages de la seule année 2025.

Si 2025 a donc été une année noire pour les exilés, elle l'a aussi été pour les organisations non gouvernementales qui les prennent en charge, y compris dans le domaine de la santé, à la suite des coupes budgétaires brutales décidées par le gouvernement. Pour le Comede, ces coupes se sont traduites notamment par une interruption de la subvention de la Direction de l'asile et une baisse significative de celle de la Direction générale de la santé. Les conséquences de ces mesures draconiennes ont été durement ressenties avec la douloureuse suppression de dix des soixante-dix postes salariés de l'association et des réductions des dépenses dans de nombreux domaines. En conséquence, les différentes activités ont connu un recul, somme toute relatif au regard de la situation, tandis que diminuait le nombre des bénéficiaires. Il faut cependant souligner, dans ce contexte, l'engagement sans faille des équipes aussi bien à Bicêtre et à Paris qu'à Saint-Étienne, Marseille et Cayenne, plus de 27 000 actes ayant été réalisés pour près de 10 000 bénéficiaires.

Cette évolution critique des financements est un phénomène général en France. Selon l'étude menée par le Mouvement associatif et le Réseau national des maisons des associations, plus des deux tiers de ces dernières, qui représentent 1,8 million d'emplois, déclarent une fragilité de leurs fonds propres, la moitié d'entre elles ayant vu une baisse de leurs financements publics en 2025, ce qui aggrave un phénomène structurel puisque la part

des subventions dans leur budget a diminué de 41% en vingt ans ; la dégradation récente de la situation menace 90 000 postes, quatre associations sur dix ayant déjà diminué leur masse salariale. En lien avec le durcissement des politiques de l'immigration et de l'asile, les coupes budgétaires affectent particulièrement les associations d'aide aux exilés.

Dans ce contexte défavorable, il faut souligner qu'en 2025 encore, ces associations ont poursuivi leur mission à travers, d'une part, des programmes concrets de prise en charge des exilés, de défense de leurs droits et de promotion de leur santé, et d'autre part, leurs interventions publiques collectives pour alerter sur la dégradation de la situation de leur public. Ces actions se sont faites notamment dans le cadre de l'ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers, de la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, de l'OEE, Observatoire de l'enfermement des étrangers, de l'Anafé, Association nationale aux frontières pour les étrangers, de l'Adfem, Action pour les droits des femmes exilées et migrantes, et du CPMS, Collectif pour la promotion de la médiation en santé. Enfin, des collaborations ponctuelles importantes ont eu lieu, par exemple à Briançon avec Tous migrants. C'est dire, face au renoncement de l'État français, comme de la presque totalité des États européens, qui faillissent à leurs engagements internationaux et aux valeurs dont ils se réclament, l'importance du travail effectué, au quotidien, par la société civile.

Une note personnelle pour finir. Depuis vingt ans, j'ai eu l'honneur de présider le Comité pour la santé des exilés, d'être associé même de loin à une aventure humaine au service des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, de voir l'accueil bienveillant qui leur était offert, leur santé prise en charge, leurs droits sociaux restaurés. J'ai eu la chance de partager les combats pour des situations individuelles et des enjeux collectifs contre des politiques qui rabaissent, pénalisent, parfois même déshumanisent des femmes et des hommes étrangers sans titre de séjour, et de constater qu'à force de collégialité entre les associations certaines de ces luttes menaient à des avancées significatives. J'ai eu le plaisir de voir notre activité se diversifier, avec les consultations téléphoniques qui ont pris de plus en plus de place, et aussi s'étendre, désormais sur trois territoires hors de l'Île-de-France, et d'observer l'augmentation, lentement mais sûrement, du nombre de membres de l'association. Surtout, j'ai eu le bonheur de travailler avec un directeur général et une directrice générale adjointe remarquables, de voir l'attention apportée à la dimension humaine autant que médicale, technique et financière de notre association et d'apprécier le sens éthique et

politique que comportaient leurs responsabilités. Enfin, j'ai apprécié les qualités des membres du conseil d'administration, celles et ceux d'aujourd'hui, celles et ceux d'hier que je n'oublie pas, la richesse et la cordialité de nos échanges, l'écoute et le respect des positions des unes et des autres. Comme chaque année, je tiens à remercier les médecins, les soignants, les psychologues, les accueillants, les assistantes sociales, les experts juridiques, les répondants téléphoniques et les personnels de gestion, toutes et tous si dévoués à leur tâche.

Après deux décennies de cette enthousiasmante aventure, j'ai pensé qu'il était temps de laisser ma place, d'abord par esprit démocratique, ensuite par conviction de l'importance du renouvellement dans une mission aussi difficile et indispensable que la nôtre. Je le fais avec émotion, avec déjà une certaine nostalgie, mais avec la confiance qu'inspirent celles et ceux, salariés et bénévoles, qui font vivre notre association. Amitiés à toutes et à tous, et, dans le moment de danger que nous traversons, bon vent au Comede !

Didier Fassin (président 2006-2026), Le Kremlin Bicêtre, 27 juin 2026